

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 08 JUILLET 2011

Le vendredi huit juillet deux mil onze à dix heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la maison des services publics à LA FERTE GAUCHER(77320), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. REVOILE.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2011 Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 20

	Nom	Structure	Présent ou représenté		Nom	Structure	Présent ou représenté
	DENIZOT Jean Georges	Maire de St Cyr sur Morin		Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture	х
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	х		BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie	
	ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux			DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	х
	JAUNAUX Yves	Maire de La Ferté Gaucher			AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	х
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esbly	х		SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	х
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie			POT Jacques	Amis des moulins d'Ile de France	x
	HANNETON Alain	Conseiller d'Augers en Brie			RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	x
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne	х		Christian	ASA des Marais de St Gond	х
	DOUCET Bernard	Maire de Montmirail	х		CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne	
	GENTIL Georges	Adjoint au Maire de Val des Marais			HINCELLIN Philippe	Familles rurales	X
S	TELLIER Michel	Maire de Soizy aux Bois			MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak	х
es élu	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie			BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	X
Collège des élus	MOLLET LIDY Josette	Conseil Régional Ile de France			Préfet coordonnateur de bassin		
Col	LOISELET Eric	Conseil Régional Champagne Ardenne		Collège de l'état	Préfet de Seine et Marne		
	BRONCHAIN Bernard	Conseil Régional Picardie			Préfet de la Marne		
	RICHARD Marie	Conseil Général Seine et Marne			Préfet de l'Aisne		
	VALENTIN Patrice	Conseil Général Marne	X		Agence de l'Eau Seine Normandie		
	MANGIN Eric	Conseil Général Aisne			MISE 77		x
	BERNARD Josiane	EPTB Seine Amont			MISE 51		
	DEY Jean	Entente Marne			MISE 02		
	RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	x		ARS Champagne Ardenne		
	NICAISE Alain	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin			DREAL Champagne Ardenne		
	REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin	х		ONEMA Ile de France		х
	CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond	х		DRIEE Ile de France		

### Ordre du jour :

- 1.Accueil
- 2. Adoption des règles de fonctionnement

### Accueil

M. Revoile remercie les membres de la CLE d'être présents à cette réunion. L'adoption des règles de fonctionnement de la CLE nécessite que les 2/3 des membres de la CLE soient présents ou représentés. Ce quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 30 juin, la réunion d'aujourd'hui à été organisée.

## Adoption des règles de fonctionnement

Après présentation des règles de fonctionnement, les modifications demandées sont les suivantes :

Article 6-2 : la validation du budget requiert la présence de 1/3 des membres présents ou représentés (et non ½ comme proposé).

Article 9 : Remplacer SIVHM par Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin.

Une fois ces modifications prises en considération, les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

# **Remarques diverses**

Pour mémoire, nous rappelons que des groupes de travail ont été crée. Ces commissions thématiques au nombre de 4 (eau potable et gestion de la ressource en eau souterraine - assainissement – eau superficielle et milieu naturel – inondation et sécheresse) sont ouvertes aux membres de la CLE et à tous les acteurs du territoire après inscription auprès du secrétariat du SAGE.

- M. D'Hondt demande s'il est possible de présenter le contrat global de la Brie des étangs lors d'une réunion de CLE ou de commission thématique.
- M. Revoile répond qu'il n'y voit pas d'objection.
- M. Lheureux s'interroge sur la participation des communes au SAGE.
- M. Revoile répond que le préfet, par arrêté du 14 septembre 2004, a définit la liste des communes présentes sur le territoire du SAGE des Deux Morin. L'ensemble de ces communes devront obligatoirement tenir compte des documents du SAGE lorsque ceux−ci seront approuvés. Une participation financière de 0,30€/habitants/an est demandée aux communes. Celle-ci n'est pas obligatoire.
- M. Lheureux voudrait savoir quel est la plus value du SAGE sur les territoires disposant d'un contrat global.
- M. Revoile répond que le SAGE et le contrat global sont deux outils complémentaires. Le premier permettant de définir un certain nombre de préconisations et d'actions pour améliorer la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et atteindre le bon état des masses d'eau, et le deuxième de mettre en application les préconisations du SAGE. Lorsque le contrat global est validé avant le SAGE, le territoire concerné est donc en avance par rapport au reste du bassin.
- M. Chardain aimerait savoir si la CLE a été consultée lors de la définition des captages « grenelle ».
- M. Revoile répond que non.